



«CHASSEUR_CODE_CIVILITE» «CHASSEUR NOM»
«(INTITULE)»
«CHASSEUR_ADRESSE1»
«CHASSEUR_ADRESSE2»
«CHASSEUR_CP» «CHASSEUR_COMMUNE»

Puymoyen, le 13 mars 2020.

Nom du territoire : «(INTITULE)»

N° de matricule : «(MATRICULE)»

REF. : 164/BM/CM

Objet : 1^{ère} circulaire : convocation à l'assemblée générale 2020 - version corrigée suite au COVID19
Dossier suivi par Carine DEMARLY

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16), nous avons l'honneur de vous convoquer à **l'assemblée générale ordinaire de la FDC16 qui devrait se tenir au théâtre Jean Ferrat à Ruelle-sur-Touvre (Place du Champ de Mars), le vendredi 17 avril 2020 à partir de 17h30.**

Un dîner de clôture est prévu à l'Espace Georges Brassens à L'Isle-d'Espagnac (242, avenue de la République) mais en l'état actuel des choses, nous ne vous transmettons pas pour le moment de bulletin d'inscription pour ce dîner.



Compte tenu de la situation exceptionnelle actuelle liée à l'épidémie de coronavirus et l'extension du COVID19, il est probable que notre assemblée générale du 17 avril 2020 puisse ne pas se tenir sous sa forme classique.

Le Président de la République dans son intervention du 12 mars 2020 a annoncé des mesures exceptionnelles et massives pour protéger les salariés et les entreprises face à l'épidémie du coronavirus avec notamment la fermeture à partir de lundi, et « jusqu'à nouvel ordre », des crèches, des établissements scolaires et universités pour freiner la propagation du virus. Il est fort probable que de nouvelles annonces soient faites dans les jours à venir sur ce sujet. Des interdictions de rassemblement pourraient être prises sur tout le territoire métropolitain.

Face à ce risque majeur de pandémie et devant la nécessité d'anticiper ce qui pourrait se passer, notre règlement intérieur prévoit que **la FDC16 pourrait organiser un vote par correspondance ou à distance selon un protocole défini** assurant l'envoi des documents nécessaires dans un délai vous permettant de renvoyer votre bulletin de vote dans une enveloppe avant une échéance à définir. Il s'agit d'une des pistes envisagées. Si ce scénario devait être retenu, cet envoi serait effectué directement chez Maître

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

Rue des chasseurs - ZE - 16400 Puymoyen / Tél : 05 45 61 50 71 / Fax : 05 45 61 41 53 / www.chasseurcotecharente.com / contact@chasseurcotecharente.com

Eric FILHOL (huissier de justice) que nous mobilisons chaque année pour le dépouillement des votes de nos assemblées générales.

Dans un premier temps et dans l'attente d'une note ministérielle de cadrage sur le coronavirus, nous vous transmettons sous ce pli un peu particulier seulement les éléments suivants :

- L'ordre du jour validé par le Conseil d'Administration.
- La délégation de droit de vote.
- La feuille de droits de vote « territoire ».
- La demande de subvention « nouveau chasseur ».

Participation au vote

Pour rappel, l'article 11 des statuts précise que l'assemblée générale comprend tous les membres de la FDC16 à jour de leur cotisation, qu'ils soient affiliés en qualité de chasseur ou de titulaire d'un droit de chasse. Une feuille de droits de vote « territoire » est jointe à la présente convocation.

Dans l'hypothèse où le représentant légal de l'association (Président en l'occurrence) ne pourrait assister à l'assemblée générale, il est impératif que la délégation de droits de vote nous parvienne avant le 28 mars 2020.

Dans tous les cas de figure, votre dossier de vote doit obligatoirement parvenir au siège de la FDC16 avant le 28 mars 2020 (cachet de la Poste faisant foi).

Nouveau chasseur

Dans le cadre de l'opération « permis de chasser à 0 € », si vous avez accueilli un nouveau chasseur au cours de la saison de chasse 2019-2020, merci de bien vouloir nous transmettre le document joint accompagné d'un RIB.

Médailles et distinctions

Si vous souhaitez voir une personne décorée, œuvrant ou ayant œuvré pour la cause cynégétique, merci de bien vouloir demander un imprimé de candidature à l'adresse suivante : carine@chasseurcotecharente.com.

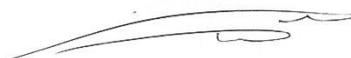
La candidature devra impérativement être retournée à la FDC16 avant le 28 mars 2020.

Toute demande reçue après cette date ne sera pas recevable. Le nombre étant limité, chaque proposition sera étudiée en CA et validée ou non. Nous vous tiendrons informés de la suite réservée pour chaque demande.

Pour conclure et devant la situation exceptionnelle du moment, nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les plus brefs délais pour vous annoncer si notre assemblée générale sera annulée ou non au vu de l'évolution des décisions régaliennes relatives au coronavirus.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Bruno MEUNIER

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente



ORDRE DU JOUR

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE Assemblée générale du 17 avril 2020

L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2020 sera le suivant :

- Déclaration d'ouverture du Président.
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019.

Sont consultables sur notre site internet www.fdc16.com, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2019, le procès-verbal de Maître Eric FILHOL (huissier de justice), le rapport de notre Commissaire aux Comptes, Didier RAMMELAERE ainsi que la vidéo de l'intégralité de l'assemblée générale 2019.

- Ratification de la cooptation de Gérard MOINARD en tant qu'administrateur.
- Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport d'activités par les Présidents de Commissions.
- Rapport moral par le Président.
- Adoption des nouveaux statuts.
- Rapport financier par le Trésorier et l'Expert-Comptable.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes et des budgets prévisionnels.
- Vote des cotisations.

L'assemblée générale devra approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, le budget prévisionnel de l'exercice 2020-2021 et fixer le montant des cotisations, redevances et contributions de la campagne de chasse 2020-2021. A ce titre, l'ensemble des éléments vous seront transmis dans la seconde circulaire relative à l'assemblée générale 2020 début avril.

- Délibération sur les questions mises à l'ordre du jour.

L'assemblée générale sera également invitée à délibérer sur les questions soumises au vote par le Conseil d'Administration ou par les adhérents de la FDC16 dans les conditions suivantes prévues à l'article 11 des statuts : « Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit ou déposée contre récépissé au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance » **c'est-à-dire avant le 28 mars 2020** (le cachet de la poste faisant foi).

- Réponses aux questions orales de la salle.
- Allocutions officielles.
- Remise des médailles et des décorations.
- Clôture de l'assemblée générale par le Président.

L A C H A S S E G R A N D E U R N A T U R E

Fédération des Chasseurs de la Charente



DELEGATION DE DROIT DE VOTE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

Assemblée générale du 17 avril 2020

Ce document est à remplir par toutes les personnes physiques ou morales porteuses d'une délégation de vote pour l'assemblée générale du 17 avril 2020. Il peut s'agir soit :

- Du président de l'association ou de son représentant.
- De toute personne physique porteuse de voix.

Ce document doit être adressé vingt jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 28 mars 2020, (cachet de la Poste faisant foi), au siège de la FDC16, rue des chasseurs - 16400 Puymoyen.

Le porteur des voix devra justifier, à l'entrée de la salle d'assemblée générale de son identité et de sa qualité de chasseur à jour de ses cotisations, pour recevoir son dossier de vote.

Nom du territoire	«INTITULE»
N° de matricule du territoire	«MATRICULE»
Nom du Président ou représentant légal	«CHASSEUR_NOM»
Donne mandat pour voter pour le compte du territoire de chasse dénommé ci-dessus à :	
NOM	
Prénom	
Qualité	
Adresse	
Code postal	
Ville	
N° de permis de chasser	

Fait à _____.	Fait à _____.
Le _____ 2020.	Le _____ 2020.
Signature du président ou du représentant de l'association de chasse, précédée de la mention « Bon pour mandat »	Signature de la personne mandatée par le président ou le représentant de l'association de chasse, précédée de la mention « Bon pour acceptation »

A remettre impérativement à la FDC16 avant le 28 mars 2020.

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

Rue des chasseurs - ZE - 16400 Puymoyen / Tél : 05 45 61 50 71 / Fax : 05 45 61 41 53 / www.chasseurcotecharente.com / contact@chasseurcotecharente.com

2020

Feuille DROITS DE VOTE TERRITOIRE

Société de chasse ou chasse privée de «(INTITULE)»	Nom du délégué ou du mandataire ayant droit de vote _____
---	--

Apposer les timbres vote 16 pour la saison 2019-2020 de chaque chasseur ayant donné pouvoir

Ceci n'est qu'un modèle, vous pouvez reproduire autant de feuilles que vous le désirez.

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente



DEMANDE DE SUBVENTION « NOUVEAU CHASSEUR »

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE
Campagne de chasse 2019-2020
(Montant de 50 €)

Association de chasse : «INTITULE»

Nom du « nouveau chasseur » accueilli : _____

Prénom du « nouveau chasseur » accueilli : _____

N° de permis de chasser : _____

Date de délivrance du permis de chasser : _____

Je soussigné, Monsieur «CHASSEUR_CODE_CIVILITE» «CHASSEUR NOM», Président de «INTITULE» ci-dessus mentionnée, certifie que ce nouveau chasseur est adhérent de mon association de chasse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A _____, le _____.

(Signature)

RAPPELS :

- Cette subvention n'est valable que pour les nouveaux chasseurs ayant validé leur permis de chasser auprès de la FDC16.
- La subvention « nouveau chasseur » n'est versée que pour un seul nouveau chasseur.
- Est considéré comme « nouveau chasseur » la personne qui vient d'obtenir son permis et le fait valider pour la première fois.
- Chaque nouveau chasseur ne peut faire bénéficiaire qu'un seul territoire de la subvention. Vérifiez avec le nouveau chasseur qu'aucun autre territoire ne fait de demande pour lui, sinon c'est le nouveau chasseur qui choisira le territoire à qui il préfère voir attribuer la subvention.
- Subvention maxi d'un seul nouveau chasseur par territoire.

A remettre impérativement à la FDC16 avant le 28 mars 2020.

LA CHASSE GRANDEUR NATURE



Fédération des Chasseurs de la Charente

Rue des chasseurs - ZE - 16400 Puymoyen / Tél : 05 45 61 50 71 / Fax : 05 45 61 41 53 / www.chasseurcotecharente.com / contact@chasseurcotecharente.com